



favia

fondation de prévoyance de l'ordre des avocats de Genève et de leur personnel

**Favia, Fondation de prévoyance
de l'ordre des avocats de Genève
et de leur personnel**

INFO FAVIA 2014

NO 2

RAPPORT DE GESTION SUR L'ANNEE 2013

Activités de Favia et actualité de la prévoyance

En 2013, le monde de la prévoyance professionnelle a poursuivi son objectif de recherche de transparence. Ainsi, la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a arrêté les modalités suivant lesquelles les institutions de prévoyance doivent désormais présenter les frais liés à la gestion de fortune dans leurs états financiers. Les comptes 2013 des institutions de prévoyance, dont FAVIA, présentent pour la première fois explicitement des frais jusqu'ici « cachés » dans les placements collectifs (fonds). Si cette recherche de transparence contribue à la confiance dans le deuxième pilier, il faut relever qu'elle engendre des coûts additionnels que supportent, in fine, les assurés.

En automne 2013, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation sur son projet de réforme de la prévoyance (prévoyance vieillesse 2020), consultation qui s'est achevée le 31 mars 2014. Les éléments de ce projet, qui touchent l'ensemble du système de la prévoyance en Suisse (1^{er} et 2^{ème} piliers), sont simultanément soutenus ou combattus selon la sensibilité des milieux ayant fait part de leurs positions, de sorte qu'un consensus général final sera un exercice ardu. Pour rappel et s'agissant des points concernant le 2^{ème} pilier, le Conseil fédéral entend notamment harmoniser à 65 ans l'âge de référence pour la retraite et favoriser un aménagement souple et individuel du passage à la retraite en le permettant au plus tôt à 62 ans, adapter le taux de conversion dans la prévoyance minimale obligatoire à 6.0% (6.8% actuellement) tout en maintenant le niveau des prestations par une augmentation des cotisations et une modification de la déduction de coordination, et améliorer la répartition des excédents des compagnies d'assurance.

Au niveau de FAVIA, le Conseil s'est réuni à 3 reprises en 2013. S'il a assuré la gestion courante de la Fondation et le suivi des résultats des gestionnaires de fortune, il a également consacré son attention à la sélection d'un gestionnaire de fortune additionnel dans l'objectif de diversifier les approches afin de réduire le risque de gérant. Ainsi que nous vous le communiquons dans la 1^{ère} Info-Favia 2014, la Banque Pâris Bertrand Sturdza SA s'est vu confier un mandat par le Conseil de fondation.

La stratégie d'investissement à long terme de FAVIA vise une croissance régulière en limitant les risques. Dans ce contexte, la performance de l'année 2013 est satisfaisante, bien qu'en absolu inférieure à 2012. Elle atteint +4.4% (+7.0% 2012) et dépasse de +1.0% son indice de référence. Ce résultat a permis au Conseil de fondation de décider l'octroi d'un intérêt de 1.25% pour 2013, taux qui se compare favorablement en regard de la rémunération de l'épargne accordée par les établissements bancaires. Ainsi que l'indiquent les comptes annuels figurant plus loin dans ce rapport, le degré de couverture a progressé en 2013, passant de 95.1% à 98.1%. Outre la performance réalisée, les excellentes conditions de réassurance obtenues auprès de Zurich Assurances dès le 1^{er} janvier 2013 auront permis cette évolution. Le premier semestre boursier de 2014 s'avère favorable et permet à Favia de consolider sa situation financière, le cap des 100% de degré de couverture ayant été franchi en avril !

Enfin, nous vous informons de récents changements dans la composition du Conseil de fondation. Après avoir œuvré durant près de 8 années au sein du Conseil, Monsieur Jérôme Papinot, de l'Etude Schellenberg Wittmer SA, a souhaité se retirer. Seule candidate annoncée suite à l'appel à candidatures de ce début d'année, Madame Jessica Brignolo, clerc d'avocat auprès de L'Etude de Mes Reymond, Ulmann & Fischele, est élue tacitement. Quant au poste vacant de représentant des avocats salariés, il est dorénavant repourvu suite à la désignation par le Comité du

Jeune Barreau de Me Benno Strub, de l'Etude Schellenberg Wittmer SA à Zurich.
Nous accueillons avec plaisir ces deux membres dans leurs nouvelles fonctions.

Les organes de la Fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il est composé de huit membres (quatre représentants les employeurs et quatre élus par les assurés/le Jeune Barreau).

Représentants employeurs <i>nommés par le Conseil de l'Ordre</i>	Représentants assurés <i>nommés par le Jeune Barreau ou les employés administratifs des Études</i>
Me Luc Hafner (Président)	Me Pierre Bydzovsky (Jeune Barreau)
Me Afshin Salamian	Me Benno Strub (dès le 25 mars 2014) (Jeune Barreau)
Me Pietro Sansonetti	M. Jérôme Papinot (jusqu'au 12.06.2014) (Employé administratif) Mme Jessica Brignolo (dès le 13.06.2014) (Employée administrative)
Me Anne Troillet	Mme Sylvianne Zeder-Aubert (Employée administrative)

Gérant administratif :

Actuaires & Associés SA, Petit-Lancy
M. Vincent Bucher (022 879 78 10)

Global Custodian :

UBS SA, Genève et Zurich

Gérants de fortune :

Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA, Genève
Bank Vontobel AG, Zurich
La Compagnie Benjamin de Rothschild, Genève
Banque Pâris Bertrand Sturdza SA

Expert en prévoyance professionnelle :

Vincent Duc, Actuaires & Associés SA, Petit-Lancy

Organe de révision :

Ernst & Young SA, Genève

Les principaux chiffres

	31.12.2013 (mios de CHF)	31.12.2012 (mios de CHF)
Degré de couverture	98.1%	95.1%
Somme du bilan	169.97	154.22
Liquidités et placements monétaires	19.37	10.98
Obligations	65.50	66.16
Actions	59.38	49.86
Immobilier	9.89	9.80
Placements alternatifs	15.24	16.73
Divers	0.45	0.52
Compte de régularisation actif	0.14	0.17
Capitaux des assurés actifs	117.83	124.09
Capitaux des rentiers	44.37	33.99
Provisions techniques	1.67	2.13
Réserves de fluctuation de valeur(*)	0.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeur en % des placements	0.0%	0.0%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	20.0%	20.0%
Découvert	-3.12	-7.80
Résultat net des placements	6.58	9.58
Nombre d'assurés actifs	726	715
Nombre de bénéficiaires de rentes	81	73

(*) Selon les règles comptables (RPC26), les fonds libres ne peuvent être alimentés tant que l'objectif de réserve de fluctuation de valeur n'est pas atteint.

Commentaires sur les comptes annuels

Le bilan de la Fondation progresse d'environ CHF 16 millions (+10%) à près de 170 millions. Les avoirs des assurés actifs diminuent de CHF 6 millions à CHF 118.3 millions, retrouvant leur niveau de fin 2011. Cette réduction est essentiellement la conséquence de départs en retraite de plus de CHF 13 millions (CHF 7 millions en 2012). Du fait de ces départs en retraite, les capitaux des rentiers augmentent de plus de 10 millions (+31%) et dépassent CHF 44 millions. Les provisions techniques ont diminué de CHF 2.1 millions à CHF 1.7 million, adaptation découlant pour partie des importants départs en retraite indiqués ci-avant. Si les capitaux des rentiers représentent désormais 27% des engagements totaux de la Fondation (21% à fin 2012), le rapport entre les capitaux des actifs et ceux des rentiers reste toujours très favorable.

Les cotisations sont restées stables à CHF 11.71 millions (CHF 11.58 millions en 2012), alors que les rachats volontaires des assurés ont quelque peu fléchi pour atteindre CHF 3.55 millions (CHF 4.74 millions en 2012). Rappelons le double intérêt d'effectuer des rachats auprès de son institution de prévoyance : amélioration des prestations assurées et économie fiscale !

Les prestations versées sous forme de rentes se sont élevées en 2013 à CHF 3.30 millions contre CHF 2.71 millions l'année précédente, soit une progression de 22%. De leur côté, les prestations en capital ont légèrement diminué et représentent CHF 2.73 millions contre CHF 3.24 millions en 2012.

On soulignera particulièrement la réduction de près de 40% des primes nettes payées suite aux négociations menées avec notre nouveau réassureur : après déduction de la participation aux excédents, nous versions CHF 1.20 million à Axa pour 2012 et n'avons versé que CHF 0.73 million à Zurich Assurances en 2013. Cette économie a contribué à améliorer la situation financière de FAVIA.

En terme de revenus des placements, 2013 a été l'année des actions qui génèrent la totalité de la performance, soit CHF 7.41 mio (CHF 6.00 mio en 2012) dont 55% réalisés sur les actions suisses. Les placements réputés « sans risque » que sont les obligations, les placements à court terme et les liquidités ont quant à eux conduit à des pertes de plus de CHF 0.83 mio en raison notamment d'une hausse relative des taux d'intérêt (gain de CHF 3.20 mio en 2012). Les placements immobiliers ont également souffert de cette évolution des taux, en ne produisant qu'un gain de CHF 0.15 mio (CHF 0.67 mio en 2012). Les placements alternatifs, après un rendement nul en 2012, contribuent modestement au résultat 2013 par leur apport de CHF 0.19 mio.

Commentaires sur la gestion du portefeuille

Dans la 1^{ère} Info-Favia 2014, nous avons décrit les principales caractéristiques de l'année financière 2013. Aussi souhaitons-nous ici vous informer de manière plus spécifique sur la stratégie d'investissement poursuivie par FAVIA.

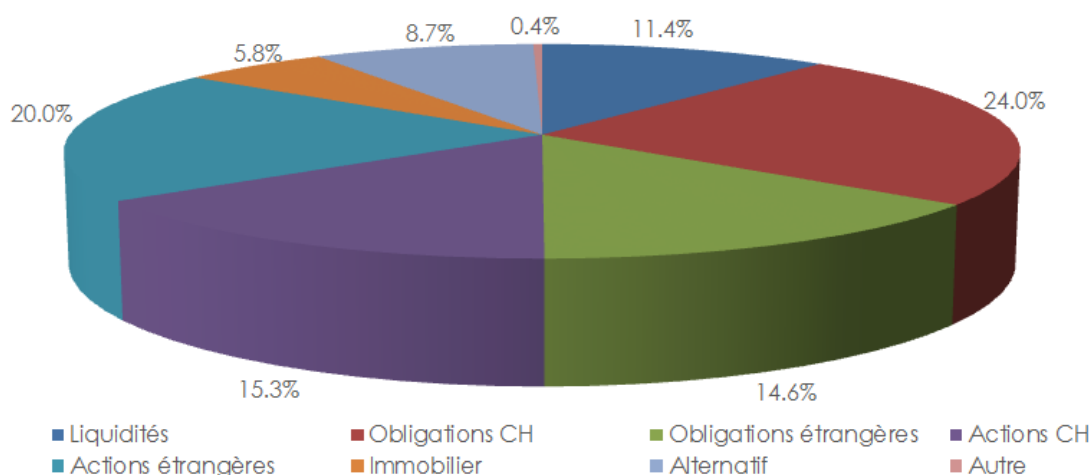
FAVIA gère sa fortune de manière à obtenir un rendement global lui permettant de garantir à long terme la réalisation des buts de prévoyance. Dans cette perspective, une attention particulière est portée à la sécurité des placements choisis lesquels doivent générer des rendements raisonnables. Le Conseil de fondation de FAVIA a ainsi décidé d'une répartition appropriée des risques en déterminant l'allocation suivante :

Catégories de placement	Allocation stratégique en %
Placements traditionnels	
Liquidités / placements à court terme	5
Obligations, autres créances en CHF	50
Obligations, autres créances en monnaies étrangères	5
Actions suisses et titres assimilables	12.5
Actions étrangères et titres assimilables	12.5
Immobiliers suisses	10
Placements alternatifs	
Matières premières / Hedge funds / Stratégies alternatives	5

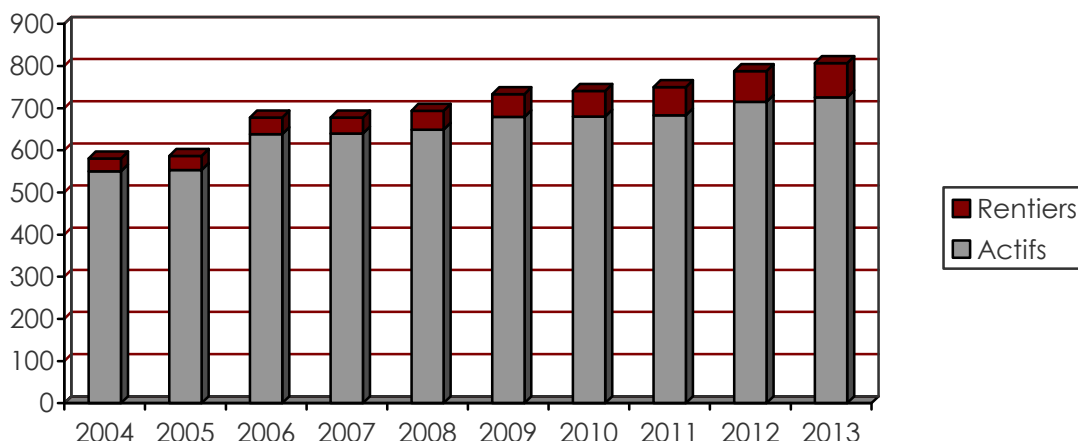
Avec un objectif de 25% en actions, la stratégie d'investissement de FAVIA peut être qualifiée de prudente. Selon une récente enquête réalisée par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, les institutions de prévoyance sans garantie étatique visent en effet un objectif moyen de 29% de leurs investissements dans les marchés des actions.

Les gérants de fortune choisis par FAVIA ont toutefois utilisé en 2013 les marges de manœuvre qui leur étaient accordées pour augmenter cette part en actions, d'où une surperformance de +1.0% dans le rendement réalisé durant une année où les actions ont particulièrement bien performé.

Ainsi, la structure des placements au 31 décembre 2013 était la suivante, quelque peu différente de l'allocation stratégique décrite ci-dessus :



Effectifs



L'effectif affilié à FAVIA a crû de 2.4% en 2013 et dépasse pour la première fois le cap de 800. Le nombre d'actifs a augmenté de 1.5% à 726 assurés alors que le nombre de bénéficiaires de prestations a progressé de 8 nouvelles rentes (+11.0%). Au niveau des Études, la stabilité relevée en 2012 se confirme en 2013 puisque Favia compte 128 Études affiliées (contre 131 en 2012). 2013 a connu 4 nouvelles affiliations et 7 désaffiliations d'indépendants. Rappelons que dans le cas de désaffiliation d'indépendant, comme en cas de désaffiliation d'une Étude assurant ses salariés, le déficit a été imputé sur la prestation de sortie effectivement versée, conformément au règlement de liquidation partielle.

Conclusion

2013 a permis à FAVIA de continuer d'améliorer sa situation financière tout en rémunérant de 1.25% les capitaux d'épargne de ses assurés. Les mesures prises par le Conseil de fondation, au niveau de la gestion prudente des placements ou de celui de sa réassurance par exemple, positionnent favorablement FAVIA dans une optique de long terme, seule perspective à considérer dans l'environnement de la prévoyance professionnelle.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous prions de croire, chers(chères) Assuré(e)s, à nos salutations distinguées.

Le Conseil de fondation

Me Luc Hafner

Sylvianne Zeder-Aubert